



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC
26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

République française
GERS
Vic Fezensac - SIAEP

Séance du jeudi 29 septembre 2022

Date de la convocation : 21/09/2022

Le jeudi 29 septembre 2022 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur BENOIT DESENLIS (),

En exercice : 21

Présents : 15

Votants :
16

Présents : Monsieur FRANCOIS BUFFIN (), Monsieur GEORGES CAUSERO (), Monsieur JEAN PIERRE DOAT (), Madame CORINNE AGUT (), Monsieur MICHEL LEBE (), Monsieur JEAN PIERRE HUBERT (), Monsieur BENOIT DESENLIS (), Monsieur XAVIER LABAT (), Monsieur GILLES GUICHARD (), Monsieur ROBERT CAMAZZOLA (), Monsieur JACQUES MICHEL VAISSE (), Monsieur THIBAUT ELORZA (), Madame CLAIRE TUA (), Monsieur VANNECK GASPARIANI (), Madame MARIE LAURE DUFFORT ()

Représentés : Monsieur CEDRIC ZANARDO () par Monsieur JEAN PIERRE DOAT ()

Excusés :

Absents : Madame NATHALIE BERGES (), Monsieur JEAN RAYMOND SILLIERES (), Monsieur JEROME LASBATS (), Monsieur DAMIEN ROQUES (), Madame PATRICIA POTENTI BRUNET (), Monsieur JEAN CLAUDE CASSAGNE (), Madame HELENE LEON (), Monsieur LAURENT BRUMM (), Madame Annie Della (Antras), Madame Nathalie BOULOIS (Antras)

Secrétaire de séance : Monsieur ROBERT CAMAZZOLA ()

Délibération n°DE_2022_020

Objet : Délibération prix et abonnement à compter du 01/10/2022

République Française
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Vic-Fezensac
SIAEP VIC

DELIBERATION

Le Conseil syndical, convoqué conformément à la loi en date du ..., s'est réuni en séance publique le 29 septembre 2022 à 20H30 à la salle de réunion de la Communauté de Communes de Vic-Fezensac sous la Présidence de Benoit DESENLIS et le secrétariat de Robert CAMAZZOLA.

****** TARIF EAU EN VIGUEUR AU 01 OCTOBRE 2022 ******

Le conseil syndical,
Entendu le rapport de M. le Président,

Vu les articles L.2224-12-4 et suivants du code général des collectivités territoriales,

AUCH

Date de réception de l'AR: 30/09/2022
032-200093920-DE_2022_020-DE

Considérant que Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, notamment du nombre de logements desservis.

Considérant qu'il convient d'approuver les tarifs de l'eau de la période allant du 01 octobre 2022 au 31 mars 2023 à compter du 01 octobre 2022 pour les factures émises à partir d'avril 2023.

Après en avoir délibéré, (modalités de vote à préciser), le conseil :

DECIDE :

**DE FIXER à compter du 1^{er} octobre 2022 le montant du tarif de l'eau et de l'abonnement comme suit :
Pour tous les usagers équipés d'un compteur :**

TERME FIXE (Abonnement annuel en Euros facturé semestriellement)

Type compteur	Tarif HT annuel	Tarif semestriel
Diamètre 15 à 30	89.70	44.85
Diamètre 40 à 50	257.70	128.85
Diamètre 60 à 100	425.70	212.85
Diamètre > 100	828.90	414.45

Tarif du M3

Détail du prix	Tarif HT
M3 sans les redevances destinées aux organismes publics (collectées directement par le SIAEP, ou indirectement par le Syndicat TRIGONE)	1.54

DE PRECISER que la redevance pour la pollution domestique sera collectée en complément pour le compte de l'Agence de l'Eau dont le montant est de 0.33 HT €/m3 consommé sera facturée à part dans la partie « organismes publics »

DE PRECISER et pour information au consommateur que la redevance de prélèvement sur la ressource en eau, qui est incluse dans le prix de vente de TRIGONE au Syndicat, sera détaillée à part dans la partie « organismes publics » dont le montant est de 0.07 € HT €/m3 consommé.

DE PRECISER et pour information au consommateur, que la redevance de prélèvement CACG, qui est incluse dans le prix de vente de TRIGONE au Syndicat, sera détaillée à part dans la partie « organismes publics » dont le montant est de 0.01 € HT €/m3 consommé.

DE PRECISER que les recettes seront inscrites au BUDGET principal du syndicat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président
Benoît DESENLIS

SIAEP DE VIC-FEZENSAC

26 Av. des Pyrénées
32190 VIC-FEZENSAC
Tél. 05.62.64.42.77
contact@siaepvic.fr
Siret : 200 093 920 00011

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

AUCH
Date de reception de l'AR: 30/09/2022
032-200093920-DE_2022_020-DE